



33F07
LAC SAKAMI

Légende

- Carte des titres miniers**
- Claim désigné
 - Terrain visé par une demande de désignation
 - Abandonné
 - Refus de renouveler
 - Désossement
 - Révoqué
 - En attente de renouvellement
 - Surbaillé
- Statut:**
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion, D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité, B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désossement, R-Révoqué, P-En attente de renouvellement, U-Refusé
- Claim valide
 - Terrain visé par une demande de désignation
 - Abandonné
 - Refus de renouveler
 - Désossement
 - Révoqué
 - Abandonné
 - U-Refusé
- Aire de titres en traitement
 - Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
 - Terrain appartenant non désignable
 - Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
 - Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
 - Aire d'attraction
 - Autorisation de bail
 - Certificat d'autorisation
 - Déclaration de conformité
 - DM (concession minière) ou BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)
- Le chiffre derrière le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite de la légende et la couleur de la case dans la partie droite de la légende indiquent le statut du site d'exploitation.

- Substance extraite**
- Cuivre
 - Or
 - Cobalt
 - Autre
 - Sable
 - Gravier
 - Dolomite
 - J. Autre
 - Calcaire
 - Inflammable
 - Ferme concessive
 - R. Résidu miniers inertes
 - Ferme d'exploitation
 - M. Minerale
 - S. Sable
 - E. Minerai de silice
 - N. Terre noire
 - T. Tourbe
- Statut du site d'exploitation**
- Ouvert sous conditions
 - Ouvert
 - Fermé
 - Non autorisé
 - En traitement

- Contrainte à l'activité minière**
- Contrainte majeure**
- Terrain réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
 - Périmètre urbain
 - Terrain soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
 - Le zonement et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
 - Terrain ou le droit de zonement et de désigner sur carte est temporairement suspendu
 - Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
 - Terrain incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
 - Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre
- À titre indicatif**
- Information à titre indicatif

- Entente d'Eeyou Istchee Baie-James**
- Terres de catégorie II
 - Terres de catégorie III
- Entente Première Nation Abitibiwinini**
- Entente Pilagan
- Entente de principe d'ordre générale (EPOG)**
- Mississinon de Bétiame, Essipit, Macheviah, Nutschuan
- Frontières**
- Frontière internationale
 - Frontière interprovinciale
 - Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
 azimut de 19°21' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 3,07
 Système de référence géodésique North American 1983
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
 ZONE 18
 48°30'00" Coordonnée géographique
 648000m E. Coordonnée UTM. Zone 18
Echelle 1:50 000
 1000 0 1000 2000 3000
 mètres

AVIS IMPORTANT
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

